



Je suis au Canada avec un permis d'étude ou un permis de travail toujours valide.

Quel est l'impact de la pandémie sur mon statut ?

Votre permis est toujours valide si vous êtes toujours admissible.

S'il est sur le point d'expirer, vous pouvez demander de le prolonger

**# Si vous ne travaillez plus ou n'étudiez plus, vous pouvez demander
à ce que l'on change votre statut à celui de visiteur.**

SOURCE :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/visiteurs-travailleurs-temporaires-etudiants.html>

***Attention : Ce document ne vous donne accès qu'à des informations juridiques générales qui ne peuvent en aucun cas être interprétées
comme des conseils juridiques. Les renseignements ci-dessous sont à jour en date du 20 août 2020 mais peuvent changer.**

Veuillez contacter un avocat pour discuter de votre cas.